

HYDRO-QUÉBEC
R-3584-2005
(B-1 HQD-1 Doc 2 ANNEXE A) 26-09-2005

Potentiel d'économies d'énergie au Québec

**Potentiel technico-économique
Réseaux autonomes
Marché résidentiel
Évaluation 2005**

24 août 2005



3

Regie de l'énergie
DOSSIER R 3834-2013
DEPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 10 DEC. 2013
Pièces n°: C-SÉ-AQLPA-0034

2. Définition

1. Le **PTÉ** représente les économies d'énergie associées :

- > à l'implantation des mesures disponibles
- > pour une technologie commercialisée et éprouvée
- > et économiquement rentable pour la société
- > sur l'ensemble des territoires visés
- > sans tenir compte de l'acceptation des mesures par les consommateurs.

2. Une **mesure est rentable** lorsque :

- > le coût unitaire de l'énergie économisée est inférieur au coût évité du Distributeur
- > donc, la mesure est rentable si $cuéé < \text{coût évité du Distributeur}$
- > Pour le mazout, une mesure est rentable lorsque le cuéé est inférieur à son coût d'achat

Note : Le coût unitaire de l'énergie économisée (cuéé) est équivalent au coût unitaire de la mesure (cum)



4. Étape 5 : Compilation du PTÉ

1. Principales tâches

- > Intégrer les coûts évités
- > Sélectionner les mesures de l'étape 4 ayant un CUÉÉ inférieur ou égal aux coûts évités
- > Évaluer le PTÉ pour chacun des usages sélectionnés
- > $PTÉ = \text{gains unitaires} \times \text{part des marchés possibles}$

4



20